ETAT DES LIEUX après la rencontre en mairie de Vertou du 22/11/2012

1. Rappel de l'organisation et des interférences de pouvoir et de sujétions sur le site.

Propriétaire	-Association de type Syndicat Hydraulique ; créé en 1971Gestion de la rivière et des rives (chaussée, barrages, infrastructures) Périmètre d'action : Depuis sa création, SEVRAVAL intervient sur 54 km de linéaire de rivière dont 21 km de Sèvre domaniale navigable (du pont de Monnières à Nantes), 12 km de Sèvre non domaniale (de Clisson inclus à Monnières),21 km de Maine non domaniale de Remouillé inclus à Saint-Fiacre-sur-Maine (dont 6 km de navigable).Depuis 2007, son périmètre s'est élargi aux affluents : le Chaintreau (6,9 km), l'Osée (9,1 km), la Margerie (13,4 km)	-Subventionné par le Conseil Général sur des projets précis -Subventionné par les communes au prorata de leur importance D'autres partenariats
	et la <u>Bourdinière</u> (2,9 km), soit au total 86 km de cours d'eau. Regroupe 15 communes qui représentent les particuliers utilisateurs du parc	
Gestionnaire du site	Association Pont Caffino. Mise en place pour assurer la gestion, développer le site, assurer l'animation etc. A qui SEVRAVAL pose des objectifs et qui en répond devant SEVRAVAL	Subventionnée par SEVRAVAL, indemnisé par la mairie de Château-Thébaud. Financée par adhésions, locations, activités
Utilisateurs Non organisés	(promeneurs) les plus nombreux	Représentés par les communes au sein de SEVRAVAL
Utilisateurs organisés (dans un cadre associatif)	L'Asso Pont caffino dans le cadre des activités qu'elle propose (escalade, CO, Le CAF (convention) La pêche (Le tir à l'arc) L'équitation (convention) L'ALCK (convention qui englobe les activités de type club : entraînements, compétitions et le partage des tâches et de leurs retombées financières concernant les locations en semaine et l'animation des groupes) L'ALCK utilisatrice à titre personnel dans le cadre des locations de WE et d'été. mention faite dans la Convention indiquant que l'ALCK organise et gère seul cette activité.	

Par ailleurs, géographiquement, la base est construite sur la commune de Maisdon mais son influence porte davantage sur Château-Thébaud (retombées économiques et présence du Canoê Kayak club de Château-Thébaud).

Elle est donc également sur 2 communauté de communes (Communauté de Communes Sèvre Maine et Goulaine et Communauté de Communes de la Vallée de Clisson)

2. La demande de subvention

Courant 2012 (juillet), SEVRAVAL décide de se désengager partiellement en 2013 des charges qu'elle assumait. Jusqu'à présent, le Syndicat payait : les frais de fonctionnement et

d'entretien du parc, les grosses réparations, et versait une subvention à l'Asso Pont Caffino. Elle informe l'Asso Pont Caff que désormais il se désengager des frais de fonctionnement évalués à 15 000€ et ne versera plus de subvention.

Pourquoi

- Parce qu'en 2010, le syndicat a déboursé 39 500€. En 2011 : 38 500€. Augmentation due
 - -à la mise en sécurité des falaises: Etude diligentée pour établir un devis des travaux et mise en sécurité provisoire par des barrières. (assume en cela son rôle de propriétaire)
 - financement en 2012-2013 d'une partie de la construction des sanitaires/vestiaires (245 000 €) répartis entre divers partenaires.
- or, il a d'autres sites à gérer (le Liveau. La Margerie), d'autres dépenses envisagées, la perspective de devoir prendre en charge les travaux de réfection de la falaise (200 000 € environ)
- Parce que l'Asso Pont Caff tourne maintenant bien financièrement parlant.

Répercussions

L'Asso Pont Caff voit donc son budget-dépenses augmenté de 15000€ . SEVRAVAL lui dit de se retourner vers les utilisateurs.

R. Tual refuse de servir d'intermédiaire c'est donc SEVRAVAL qui va devoir négocier avec les différentes parties.

Mais, après accord, c'est l'Asso Pont Caff qui devra de toutes façons payer ce qui n'est plus pris en charge .

(D'où l'inquiétude de R. Tual qui veut un engagement ferme et qui se rend compte que les dépenses de fonctionnement ont été évaluées à minima et qu'il lui faudra sans doute allonger son budget de plus de 15000€ (exemple de supplément non comptabilisé: contrats d'entretien des sanitaires)

Jusqu'à quand?

Le "sauveur" pourrait être le Conseil Général qui en assurerait la gestion considérant qu'il s'agit d'un espace d'intérêt départemental dans le cadre de sa compétence sur les actions de pleine nature et l'animation des lieux de nature départementaux. Accompagnement financier du CDESI.

Mais la décision n'est pas encore prise. Le dossier est à l'étude.

L'engagement est pour une année. Eventuellement renouvelable, il ne faut pas se le cacher.

Proposition de répartition

- 1. L'Asso Pont Caff qui accepte de s'engager pour 5000€ mais pas au-delà
- 2. La mairie de Maisdon qui prend 2000€ en charge (budget 2013)
- 3. Les communes inscrites dans SEVRAVAL ont vu leur cotisation augmentée de 7% en 2010 et en 2011.
- 4. Reste l'ALCK sur sa partie utilisation "personnelle" du site.
- 5. La mairie de Château-Thébaud paiera le reste.
 - Proposition de répartition: 3000€ pour ALCK; 5000€ pour la commune de Château-Thébaud. Il est possible éventuellement de négocier avec la mairie pour modifier la répartition. Ex 2000€ pour ALCK – 6000€ pour la mairie

Ce qui a été acté:

- l'importance des associations (et notamment du CK) dans le développement du site.
- Le fait que si l'ALCK peut dégager des recettes c'est notamment parce qu'elle utilise des bénévoles.
- Qu'il est normal et bon que le club aient des recettes suffisantes pour assurer son fonctionnement : emploi de Valérie, participation aux stages, transports ... qui tout cela permettant l'accession des jeunes à une réussite sportive de haut niveau.

Ce qui reste obscur

- notre place dans le parc, simple usager ou membre à part entière de l'Asso Pont Caff avec droit de regard et d'intervention dans la gestion.
- Néanmoins, R Tual m'a confirmé que les asso utilisatrices font partie de l'Asso. Elles ont un représentant qui siège en CA (Christian Moriceau pour le CK. une dame de Maisdon pour la rando (?) Le tir à l'arc s'était retiré du temps de Daniel et souhaite y reprendre place.
- R. Tual nous communiquera dès que possible les statuts de l'Association Pont Caff. Il est prêt à les étudier avec nous.